



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 20/09/2022

N°145

COMMUNIQUE DE PRESSE

France Num présente son baromètre annuel sur la transformation numérique des TPE et PME

Le dispositif France Num, piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE), a présenté les résultats de son baromètre à Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition Numérique et des Télécommunications

Pour la 3e année consécutive, France Num a mené une enquête auprès des TPE et PME pour mesurer leur degré de numérisation. Cette année le baromètre prend de l'ampleur avec 4 671 entreprises interrogées, soit quasiment deux fois plus que l'année dernière. Le baromètre est représentatif des TPE PME françaises par secteur d'activité, par région et par taille d'entreprise. Cette édition se focalise sur les entreprises de moins de 10 salariés, qui constituent 68% de l'échantillon.

Au travers d'une étude approfondie confiée pour la seconde fois au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), France Num a pu identifier les caractéristiques des usages numériques des TPE PME qui diffèrent selon les secteurs et la taille des établissements de même que les leviers et freins à leur transition numérique.

La proportion de dirigeants portant un regard positif sur le numérique continue d'augmenter, ainsi 81% d'entre eux estiment que le numérique représente un réel bénéfice pour leur entreprise (ils étaient 78% en 2021 et 68% en 2020), notamment une meilleure communication avec leurs employés et collaborateurs, ainsi qu'avec leurs clients.

Néanmoins des freins à la numérisation persistent, en particulier des craintes quant à la sécurité des données : près d'un chef d'entreprise sur deux déclare avoir peur de perdre ou se faire pirater des données. Ceci explique sans doute une augmentation de 5 points du taux d'équipement en cybersécurité par rapport à 2021 (81% des entreprises interrogées).

Par ailleurs, si les entreprises avaient investi prioritairement sur la visibilité et la vente en ligne dans le contexte de la crise sanitaire, elles se tournent depuis un an vers des outils de gestion.

En effet, 85% des entreprises disposent au moins d'une solution de gestion, une augmentation de 8 points en un an. Parmi ces solutions, les logiciels de gestion comptable (+13 points) et les logiciels de facturation (+17 points) connaissent une croissance significative. La facturation électronique semble faciliter le quotidien de nombreux dirigeants mais des progrès restent à faire : seules 39% des entreprises ont émis plus de 50% de leurs factures dans un format numérique permettant un traitement automatique.

En termes d'accompagnement, la tendance est à la professionnalisation. Les dirigeants délaissent leurs réseaux personnels et ont majoritairement recours à leurs réseaux professionnels de prestataires (33% +4 points).

Le dernier point porte enfin sur le budget alloué à cette transformation. **Les entreprises envisagent en effet d'investir plus dans le numérique : 41% (+3 points depuis 2021) d'entre elles prévoient en effet d'y consacrer plus de 1 000 € dont 16% envisagent un investissement supérieur à 5 000 € (+ 3 points).**

Force est de constater que si les TPE et PME ont pris le pas de la transformation numérique, les indépendants sont plus avancés dans leur transformation numérique (que les TPE de 1 à 4 salariés), avec 19% de leurs clients qui proviennent d'internet

Depuis 2018, le dispositif France Num, piloté par la Direction générale des Entreprises, facilite la transformation numérique des TPE et PME. Après la mise en œuvre du chèque numérique France Num de 500 €, elle déploie d'autres actions telles que la mise à disposition d'un MOOC gratuit en ligne, le diagnostic numérique ou l'accompagnement par activateurs. Et cet accompagnement s'est prolongé dans le cadre de France Relance qui a permis au total à 112 000 TPE de moins de 10 salariés de bénéficier d'un chèque de 500€ afin de démarrer ou d'accélérer leur transition numérique. **Selon le baromètre, 94% des entreprises accompagnées sont très satisfaites par les actions de France Num.**

Ce succès s'appuie sur un réseau d'activateurs et de partenaires avec lesquels France Num s'associe. A ce titre, une convention de subvention a été signée avec les réseaux des Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) et des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour aider les entreprises du tourisme, notamment les TPE, à prendre le virage du numérique. **Grâce à cet accord 10 000 entreprises contribuant à l'attractivité touristique du territoire bénéficieront gratuitement d'un diagnostic et d'un plan d'action d'une valeur de 650 euros.** Les entreprises pourront faire une demande jusqu'au 29 septembre 2023.

Ainsi, France Num poursuit son objectif d'intégrer le numérique dans la gestion quotidienne et la stratégie des TPE et PME, et les aider à gagner en visibilité sur internet pour accroître leurs chiffres d'affaires.

« La transition numérique est aussi bien un outil de simplification du quotidien de nos TPE PME qu'un moyen d'accroître leur visibilité, leur attractivité et leur compétitivité. L'accompagnement de nos plus petites entreprises, dans cette démarche de numérisation, est donc essentiel à leur développement. Pour les TPE/PME du tourisme, la signature de cette convention avec CMA et CCI, qui leur donne la possibilité de bénéficier d'un audit et d'un plan d'actions personnalisés, représente un atout décisif pour attirer de nouveaux clients tout en facilitant la gestion quotidienne de leur activité. » a déclaré Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

« Le baromètre France Num 2022 montre un enjeu grandissant pour la sécurisation et le besoin en outils de gestion dans le parcours de numérisation des TPE/PME. Je me félicite que les entreprises s'équipent de plus en plus et encouragent le développement de ces compétences devenues essentielles à leur activité. Plus encore, près de la moitié des entreprises souhaitent augmenter leurs investissements numériques dans les deux années à venir. C'est en encourageant la numérisation de toutes les entreprises, notamment les plus petites, que notre tissu économique restera compétitif. » a déclaré Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications

Le site de France Num fait peau neuve !

<https://www.francenum.gouv.fr/>

Lien vers l'édition 2022 du baromètre de France Num

<https://www.francenum.gouv.fr/barometre-france-num>

[Direction générale des Entreprises](#)

[Contact presse : presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)